



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal tenue le **5 avril 2016** à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, le règlement suivant a été adopté :

PC-2841 : Règlement créant une réserve financière afférente à certaines activités de l'Unité de sauvetage volontaire de Pointe-Claire.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Pointe-Claire ce 27^e jour d'avril 2016.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the regular council meeting held on **April 5th, 2016**, at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following by-law was adopted:

PC-2841: By-law creating a financial reserve related with certain activities of the Pointe-Claire Volunteer Rescue Unit.

This By-law will come into force in accordance to the Law.

Given in Pointe-Claire this 27th day of April 2016.

Danielle Gutierrez
Assistante greffière / Assistant City Clerk